



## PRÉFET DE L'ORNE

CABINET DU PRÉFET  
Service Interministériel de Défense  
et de Protection Civile

Alençon, le 20 janvier 2017

### **Pollution atmosphérique par particules ultrafines dans l'Orne (PM10)**

### **Pollution atmosphérique par particules ultrafines dans l'Orne (PM10)**

Air Normand prévoit un épisode de pollution atmosphérique par particules ultrafines (PM10) dans l'Orne, lié à des conditions météorologiques anticycloniques très stables.

Cette dégradation importante de la qualité de l'air dans le département est prévue à compter de demain samedi 21 janvier 2017 compte tenu des niveaux de pollution atmosphérique mesurés et prévus et pourrait durer jusqu'en début de semaine prochaine.

Le préfet de l'Orne recommande aux personnes qui peuvent présenter une sensibilité particulière à cette pollution (jeunes enfants, personnes âgées, personnes asthmatiques ou allergiques, insuffisants cardiaques et insuffisants respiratoires chroniques), d'éviter toute activité sportive ou physique intense.

Il convient d'être attentifs aux irritations oculaires, nasales et/ou respiratoires.

Il leur est également recommandé de veiller à ne pas aggraver les effets de cette pollution par d'autres facteurs irritants.

En outre, par mesure de prévention, le préfet de l'Orne préconise :

- de limiter l'usage des véhicules à moteur au strict nécessaire et en particulier les véhicules diesel anciens ou de limiter l'usage ;
- de réduire la vitesse sur la route ;
- de limiter le chauffage au bois et au charbon ;
- de ne pas brûler de déchets verts.

L'évolution de la situation peut être suivie sur le site Internet d'Air Normand : [www.airnormand.fr](http://www.airnormand.fr).

Des recommandations et des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet des services de l'État dans l'Orne : [www.orne.gouv.fr](http://www.orne.gouv.fr).